



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2020

## ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

### ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte rendu au Conseil Municipal des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 9 juin 2020

**Rapporteur:** Monsieur MOROGE

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

et 33 sans participation,

**PREND ACTE** des actes de gestion

2 - Désignation du délégué élu au sein du Comité national d'action sociale (CNAS)

**Rapporteur:** Madame MERCIER

**Le Conseil Municipal**, à la **majorité** des membres présents

et 4 contres,

**DESIGNE** Marlène BONTEMPS déléguée au sein du Comité nationale d'action sociale pour la durée du mandat

3 - Désignation des représentants de la commune au sein l'association de gestion du centre de santé Benoit Frachon.

**Rapporteur:** Monsieur DU REPAIRE

**Le Conseil Municipal**, à la **majorité** des membres présents

et 4 contres,  
et 1 sans participation,

**DESIGNE** les représentants de la commune, au sein de l'Association de gestion du centre de santé Benoit Frachon (AGCSBF) :

1 Jérôme MOROGE

2 Sandrine BELMONT

3 Maryse MICHAUD

4 - Enquête publique relative à la ZAC du Vallon des Hôpitaux à Saint Genis Laval
---

**Rapporteur**: Monsieur MOROGE

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**Ayant pris connaissance du dossier d'enquête publique REND UN AVIS  
DEFAVORABLE**

Compte tenu des éléments suivants :

-l'artificialisation des sols (20 ha) induite par le projet sans compensation suffisante au vu de la qualité environnementale et paysagère du site actuel

-l'absence de livraison de l'étude de stationnement sur un rayon de 15 minutes à pied du pôle d'échanges, ce qui ne permet pas d'évaluer les atteintes au cadre de vie des quartiers résidentiels situés à proximité

-l'absence totale d'écoute des exécutifs métropolitains successifs concernant la nécessité d'accompagner un tel projet par un prolongement rapide du Métro B et la création d'axes structurants dédiés aux modes actifs, notamment le cyclisme ; l'arrivée d'un terminus du métro au Vallon des Hôpitaux, avec ses répercussions, relevant d'un non-sens écologique

-le projet de ZAC du Vallon des Hôpitaux aura une incidence réelle en matière de congestion automobile, sur des axes routiers d'ores et déjà très fréquentés comme la rue Voltaire, le Chemin du Grand Perron, la rue Jules Guesde, le chemin des Mûriers et le Boulevard de l'Europe, aggravant de fait les problématiques actuelles de circulation. Les mesures de réduction ou évitement prévues semblent faibles

-ce projet entraînera des problématiques de stationnement auxquelles les constructions de parkings de type « parc relais » ne répondent pas suffisamment. Le risque de stationnement anarchique avec un impact en dehors de la zone ne pourra être évité dans ces conditions

-les impacts environnementaux et paysagers sont majeurs, touchant notamment des espaces boisés classés et des arbres remarquables. Comme précisé dans le dossier, la **compensation sur les boisements impactés** sera définie par la DDT lors de

l'instruction du volet défrichage du dossier, permettant aujourd'hui de douter de la compensation réelle qui sera mise en place.

5 - Autorisation de signer deux conventions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage entre la ville et le Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy)

**Rapporteur:** Monsieur COUPE

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SIGERLy pour les travaux d'éclairage public Rue du 19 mars 1962 et Rue Ampère entre les rues de Verdun et Paul Vaillant Couturier, et tous les documents s'y rapportant ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SIGERLy pour les travaux d'éclairage public Rue Ampère entre les rues Henri Brosse et Paul Vaillant Couturier, et tous les documents s'y rapportant ;

**DIT** que les crédits sont prévus au budget.

6 - Attribution de crédits complémentaires au budget annexe

**Rapporteur:** Madame DOMINGUEZ

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**DECIDE** d'ouvrir les crédits complémentaires suivants afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses dans le cadre du budget annexe Culture:

Chapitre 012 - Charges de personnel: 14 000 euros

Les dépenses seront affectées au compte 657363.

7 - Décisions modificatives - Budget principal et budget annexe

**Rapporteur:** Monsieur MOROGE

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

et 4 abstentions,

**APPROUVE** les mouvements constituant les décisions modificatives n° 1 au budget principal comme au budget annexe, de l'exercice 2020, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé ci-dessus.

8 - Constitution d'une provision relative à la remise gracieuse accordée aux comptables publiques

**Rapporteur:** Madame BONTEMPS

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**DECIDE** de constituer une provision d'un montant de 17 554,30 euros correspondant au montant total des remises gracieuses accordées à Mmes MORAND et GRANGE.

**DIT** que les crédits budgétaires sont inscrits au chapitre 68 du budget principal 2020.

9 - Admissions en non-valeur et créances éteintes

**Rapporteur:** Monsieur SEBASTIEN

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**DECIDE** de l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 657,73 € et de l'admission en créances éteintes pour un montant de 141 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à viser toutes les pièces se rapportant à ce dossier, et à procéder aux dépenses sur les comptes 6541 (non-valeurs) et 6542 (créance éteintes).

**DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2020 chapitre 65.

10 - Participation à l'opération "tous en classe verte"

**Rapporteur:** Monsieur MAJDALANI

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5400 € à la caisse de l'école Paul Eluard pour la classe verte proposée aux enfants de CP

**DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 12 500 € à la caisse de l'école du Centre pour la classe verte proposée aux enfants de CE2 et pour le projet environnement pour les élèves de cycle III

**DIT** que les crédits sont prévus au budget de la collectivité

11 - Garantie d'emprunt - Dynacité

**Rapporteur:** Madame BONTEMPS

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 15% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 2 106 400 euros souscrit par l'Emprunteur (Dynacité) auprès de la Caisse des dépôts et consignations, soit pour un montant de 315 960 euros.

Ce prêt, constitué de 4 lignes, est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 12 logements situés  
116-120 chemin d'Yvours 69310 PIERRE BENITE.

Les caractéristiques financières de ces lignes de prêts sont les suivantes :

**Ligne du Prêt 1**

<b>Ligne du Prêt :</b>	PLS Foncier
<b>Montant :</b>	776 200 €
<b>Durée totale :</b>	60 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + <b>1.11 %</b> Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
<b>Profil d'amortissement :</b>	Amortissement déduit avec intérêts différés: si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité (DR)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	-0,50% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

**Ligne du Prêt 2 :**

<b>Ligne du Prêt :</b>	PLS Bâti
<b>Montant :</b>	569 300 €
<b>Durée totale :</b>	40 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + <b>1.11 %</b> Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
<b>Profil d'amortissement :</b>	Amortissement déduit avec intérêts différés: si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité (DR)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	-0,50% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

### Ligne du Prêt 3

<b>Ligne du Prêt :</b>	PLS Complémentaire
<b>Montant :</b>	580 900 €
<b>Durée totale :</b>	40 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + <b>1.11 %</b> Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
<b>Profil d'amortissement :</b>	Amortissement déduit avec intérêts différés: si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité (DR)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	-0,50% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

### Ligne du Prêt 4

<b>Ligne du Prêt :</b>	Prêt Booster
<b>Montant :</b>	180 000 €
<b>Durée totale :</b> <b>Avec 1<sup>ère</sup> période de la phase d'amortissement :</b> - Durée de la phase d'amortissement : Dont durée de la phase du différé d'amortissement :  <b>2<sup>nde</sup> période de la phase d'amortissement</b> - Durée de la phase d'amortissement	50 ans  20 ans 20 ans  30 ans
<b>Périodicité des échéances</b>	Annuelle
<b>Index :</b> <b>1<sup>ère</sup> période de la phase d'amortissement</b> <b>2<sup>ème</sup> période de la phase d'amortissement</b>	Taux fixe Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel</b> <b>1<sup>ère</sup> période de la phase</b>	Taux fixe (taux retenu à l'émission du contrat)

<b>d'amortissement</b>  <b>2<sup>ème</sup> période de la phase d'amortissement</b>	Taux du livret A en vigueur à la date du premier jour de la seconde période + 0,60%  Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
<b>Profil d'amortissement :</b>	Amortissement prioritaire (échéance déduite)
<b>Modalité de révision pour la 2<sup>nd</sup>e période d'amortissement :</b>	Simple révisabilité (SR)
<b>Taux de progressivité des échéances pour la 2<sup>nd</sup>e période d'amortissement :</b>	0%

**ACCORDE** la garantie pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**DECLARE** que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir au Contrat de Prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

12 - Modification du tableau des effectifs
--

**Rapporteur:** Monsieur MOROGE

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**DECIDE** de créer :

-2 postes de veilleur nuit à temps non complet dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation

-1 poste d'assistante à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux  
conformément au tableau des effectifs joints en annexe

13 - Création de postes en vue de chantiers d'insertion au sein de la commune

**Rapporteur:** Monsieur CARNEVALI

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

et 3 abstentions,

**DECIDE** de créer 3 emplois non permanents d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour une période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, emplois qui seront pourvus par des agents saisonniers recrutés en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et rémunérés sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade correspondant à l'emploi créé.

**DECIDE** de vêtir les agents en fonction des règles d'hygiène et de sécurité.

**DECIDE** d'imputer la dépense au chapitre 012 du budget.

14 - Mise en place du télétravail au sein de la collectivité

**Rapporteur:** Madame LECLERE

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**DECIDE** d'instituer le télétravail au sein de la collectivité pour les postes remplissant les critères d'éligibilité et au regard des modalités précisées ci-dessus et dans les documents annexés ;

**DECIDE** de mettre en place une phase de test de 6 mois ;

**DIT** que les crédits sont prévus au budget de la collectivité ;

15 - Participation de la ville au financement d'une partie des licences sportives au profit des enfants et des jeunes inscrits dans une association sportive de la commune

**Rapporteur:** Monsieur DUCHAMP

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**DECIDE** de participer, à hauteur de 50 euros, au coût de la licence sportive de tout enfant et/ou jeune scolarisé, de la naissance jusqu'au collège inclus;

**DIT** que cette participation vient en déduction du prix total de la licence sportive, et sera remboursée en fin d'année 2020 aux différents clubs sportifs pour la saison 2020/2021 ;

**DIT** que les crédits sont prévus au budget.

16 - Convention tripartite entre le Conseil régional, le lycée Saint Thomas d'Aquin et la Ville de Pierre-Bénite

**Rapporteur:** Monsieur DUCHAMP

**Le Conseil Municipal**, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,  
et 1 abstentions,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite entre le Conseil régional, le lycée Saint Thomas d'Aquin et la ville, et tous les documents s'y rapportant

17 - Convention de mise à disposition d'un équipement municipal

**Rapporteur:** Monsieur DUCHAMP

**Le Conseil Municipal**, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,  
et 1 abstentions,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un équipement municipal entre la Commune et le lycée Saint Thomas d'Aquin, et tous les documents d'y rapportant

18 - Reconduction de la convention entre l'université Claude Bernard Lyon 1 pour le compte du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (S.U.A.P.S) et la commune
--

**Rapporteur:** Monsieur DUCHAMP

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**APPROUVE** la reconduction de la convention entre la Commune et l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour le compte du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives pour l'année universitaire 2020/2021 selon les modalités détaillées dans la convention ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention et tout autre document s'y rapportant

FIN DE SÉANCE À 20H30

-----0000000-----